

L'engagement d'un employé en 1794

Autor(en): **E.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **44 (1936)**

Heft 6

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-34322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les archives de la paroisse de Heiden pourraient nous renseigner sur la suite qui fut donnée à la démarche du Dr Niederer, et si le nouveau temple projeté fut édifié sur le type et les plans de celui de la Chaux-de-Fonds. Malheureusement le terrible incendie de 1838, qui réduisit en cendres l'église, pas encore achevée, et plus d'une centaine de bâtiments, n'a probablement pas épargné les documents intéressant ce cas. Le dictionnaire de Lutz signale que le vent était si fort que des papiers brûlés furent emportés bien au delà du lac de Constance. C'est pourquoi la lettre du directeur Niederer présente un réel intérêt historique.

P. HENCHOZ.

L'engagement d'un employé en 1794.

Les trois lettres suivantes n'ont aucune importance pour l'histoire politique de notre pays. Elles présentent en revanche un certain intérêt pour celle des coutumes et de la civilité dans les relations sociales. Elles peuvent servir de prétexte à une comparaison entre notre époque fiévreuse et matérialiste et celle de l'ancien régime, où l'on voulait encore trouver le temps d'écrire des lettres pleines d'urbanité aux personnes que l'on désirait prendre à son service.

Le magasin d'étoffes Gauteron était bien connu à Yverdon dans la seconde moitié du XVIII^{me} siècle. Le propriétaire, qui était en même temps directeur du bureau de poste, mourut en 1794. Son fils aîné lui succéda comme

fonctionnaire postal et voulut faire initier son frère, âgé de 16 ans environ, à la direction du magasin d'étoffes. Il chercha dans ce but la collaboration d'un homme du métier et entra en relations, dans ce but, avec le sieur du Toit, habitant Vevey, qui avait fait un bon apprentissage de commerce à Genève. Du Toit vint voir Gauteron à Yverdon et annonça une prochaine décision.

Voici maintenant les trois lettres écrites par Gauteron à ses correspondants :

Yverdon, 11 juillet 1794.

A M. Barberat, directeur des Postes à Genève.

Quoique point connu de vous, j'ose, Monsieur, vous demander un service et l'attendre de votre complaisance.

N'ayant pas connu le père que j'ai eu le malheur de perdre, vous aurez vraisemblablement ignoré sa mort, arrivée il y a quelques mois. Outre le bureau de poste, dont MM. Fischer¹ ont bien voulu m'accorder la continuation, il m'a laissé un petit détail de draperie et toilerie, que je suis incapable de conduire, mais que je désire conserver à mon frère âgé de 15 ans et demi. Pour accomplir ce but, j'ai résolu de prendre un commis au fait de cette partie, qui puisse suivre l'établissement, former mon frère aux diverses connaissances qui y sont relatives, surtout digne de toute confiance. Quoique jeune, je sais apprécier mon âge, et aurais préféré un homme mûr à un jeune homme. Au milieu de mes recherches, il s'en est présenté un de 21 ans, dont on me dit beaucoup de bien, que je suis porté à croire, autant qu'on peut l'être après une conversation de quelques

¹ On sait que la famille Fischer, de Berne, possédait alors le monopole de la régie des postes.

heures, et qui paraît incliner à un arrangement. Il me dit avoir été cinq ans dans la maison de Veuve Griot-Simon et Genevois, qu'il a quittée par une suite des circonstances actuelles. Son nom est du Toit, et Vevey sa patrie.

Oserais-je, très cher collègue, vous prier de prendre des informations auprès de ses patrons, et de me dire en réponse, si on le croirait propre à remplir les vues que je vous ai exposées. Je voudrais aussi connaître, si possible, les appointements qu'il recevait.

Pardon, mon cher collègue, si je vous importune ; je dispose de vous comme je souhaite, si jamais l'occasion se présente, que vous disposiez de votre affectionné

Gauteron.

Yverdon, 20 juillet 1794.

A M. du Toit à Vevey.

Sans doute, Monsieur, que je dois attribuer le silence qui a suivi votre agréable visite aux informations que vous aurez voulu prendre, aux réflexions que vous aurez voulu faire, avant d'entrer en négociation avec moi.

Je croirais manquer à la franchise qui est dans mes principes, en vous laissant ignorer que j'ai fait de cet intervalle de temps un semblable usage... et que j'ai appris avec une vraie satisfaction, que la conduite et les talents répondent chez nous à cette modestie éclairée, compagne inséparable du vrai mérite, qui m'a singulièrement plu, mais à laquelle une utile prudence ne voulait pas que je crusse trop tôt.

Je vous ai donné une idée générale de mes desseins : mon peu d'expérience m'a sans doute fait oublier quelques

points plus ou moins essentiels ; vous aurez vu sans peine que je suis très novice. Peut-être le tableau que je vous ai fait, les observations auxquelles notre entretien a donné lieu, ne vous ont pas encouragé. J'en aurais du regret, sans en avoir de ma franchise : car je ne voudrais pas que l'arrangement à prendre fût fondé sur l'erreur de celui avec qui je le prendrais.

Une réponse de votre part, Monsieur, me serait très agréable... Si vous avez quelques vues d'arrangement, je serais charmé de connaître en détail vos idées ; j'y répondrais de mon mieux en vous exposant les miennes ; et nous tâcherions, sans précipiter rien, d'éviter des longueurs inutiles. Vous vous rappelez peut-être que, pour le milieu ou la fin d'août au plus tard, je désirerais avoir ici vous, ou quelqu'un d'autre. J'ai reçu différentes lettres auxquelles je ne veux répondre qu'après avoir reçu de vous des éclaircissements.

Persuadez-vous bien, Monsieur, que je ne peux pas plus trouver une chimérique perfection, qu'on ne doit s'attendre à la trouver en moi ; mais seulement que je souhaite qu'on fasse de part et d'autre ce qui est raisonnablement possible.

J'attends une réponse. Je souhaite qu'elle amène une correspondance qui puisse finir par un accommodement convenable à tous deux. Mais, quand mon souhait ne se réaliserait pas, je me féliciterais toujours d'avoir eu cette occasion de faire votre connaissance et m'estimerai heureux si elle me procure une petite place dans votre souvenir.

Mille vœux pour votre bonheur, mon cher M. du Toit, de la part de celui qui voudrait mériter votre estime et pouvoir toujours se dire aussi sincèrement qu'à cette heure, votre tout dévoué

L. Gauteron.

Yverdon, le 27 juillet 1794.

Au même.

Après votre courte lettre du 23, je ne doutais pas que vous me favorisassiez d'une suivante plus étendue. Jugez de ma surprise, en voyant dès lors arriver deux courriers, qui ne m'apportent rien de votre part.

Je sais, Monsieur, que je ne suis nullement en droit d'exiger de vous une réponse ; aussi ne l'attendais-je que de votre honnêteté, et de l'assurance que vous m'en aviez donnée. Je sais qu'un arrangement avec moi peut ne pas s'accorder avec vos vues : mais il me semble que ne m'ayant là-dessus rien dit de positif, vous auriez dû ne pas me laisser dans une incertitude dont vous savez qu'il me tarde de sortir. Je vous l'avais marqué dans ma dernière ; j'attends pour remercier d'autres personnes, ou pour entrer en négociation avec celles qui pourraient me convenir, votre décision finale et il n'est pas plus séant à moi de les laisser dans le doute, qu'il ne me paraît, Monsieur, l'être à vous de m'y laisser moi-même. Après cette explication franche et nécessaire, je me flatte que le premier courrier me donnera de vos nouvelles, et si vous avez des vues d'accommodement, vos conditions bien détaillées, afin que je puisse de suite vous proposer les miennes, et en abrégeant autant que possible conclure définitivement. Je le désire de mon côté, mais il faut que vous le désiriez aussi du vôtre ; et surtout, mon cher Monsieur, que vous me tiriez d'inquiétude. Pardon si je suis pressant : la nécessité m'y oblige ; le temps passe, et vous savez qu'on ne le rappelle plus.

Excusez mes importunités, et croyez, Monsieur, que je serai jaloux de mériter votre estime et votre amitié, si les circonstances nous appellent à prolonger nos relations.

Gauteron.

31 juillet 1794.

A M. Trumpler à Lausanne.

Seulement aujourd'hui je réponds à votre chère lettre du 25. J'attendais pour le faire une réponse de M. du Toit. Je l'ai reçue hier, et je suis, on ne peut plus, satisfait de la modestie avec laquelle il me parle de ses talents, d'une défiance de lui-même si rare à son âge, et d'une franchise qui me paraît très précieuse. Son père m'a aussi écrit, et le langage du père et du fils me portent (*sic*) à croire que je suis très heureux d'avoir à traiter avec des hommes qui paraissent aussi estimables.

Il me propose de se rendre ici pour fin d'août prochain, de faire un essai d'un an, moyennant vingt louis, le logement et la table.

Voici, mon cher et obligeant Monsieur, une ébauche imparfaite d'accord que je me propose d'envoyer à M. du Toit après que vos conseils m'auront mis à même de remplir quelques lacunes. Il est vraisemblable que j'aurais fait des omissions peut-être essentielles ; je suis aux premiers jours de mon noviciat. Ce qui devrait vous étonner davantage, serait de me voir ainsi disposer de vous sans façon. J'agis comme avec un prochain rempli de charité, comme je voudrais que vous agissiez avec moi, si j'étais à votre place, vous à la mienne. Je vous trouve d'ailleurs si complaisant qu'en vérité c'est un peu par votre faute, si j'en abuse.

Vous recevrez mon projet d'accord demain. S'il était possible de me le renvoyer par retour de courrier avec vos observations, je le mettrais au net de suite, et le ferais passer sans retard à M. du Toit avec les signatures. — Je suis pressant, parce que devant, samedi, sur le soir, entreprendre une course de quelques jours, je désirerais, avant mon départ, faire mes propositions, afin qu'à mon retour

je trouvasse l'affaire finie ou près de l'être. Toutefois, mon cher Monsieur, je ne vous fais cette indiscrete demande qu'au cas où vos affaires vous permettraient d'expédier la mienne avec autant de célérité.

Vous allez être bien soulagé, quand votre importun correspondant vous laissera tranquille. En vérité je suis honteux des peines que je vous occasionne et de mon impuissance à vous en témoigner ma gratitude.

Mille choses honnêtes de ma part à M. et M^{me} Nube et donnez mille salutations pour vous, mon cher Monsieur, des deux mains dont l'une vous est si redevable, et mille assurances des sentiments de votre affectionné

Gauteron.

Les lettres que l'on vient de lire se trouvaient dans les papiers de feu le D^r Rossier, à Vevey, et nous ont été communiquées par son fils que nous remercions de son amabilité.

E. M.

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie.

*Assemblée générale du samedi 2 mai 1936, salle Tissot,
Palais de Rumine, à Lausanne.*

M. Maurice Barbey, président, ouvre la séance à 15 heures. Une cinquantaine de membres sont présents.

Une lettre de M. Albert Grenier, l'éminent professeur d'antiquités nationales au Collège de France, remercie nos conférenciers des travaux sur Lousonna présentés